Sèvres, le 30 janvier 2009

Communiqué de presse

Augmentation des tarifs autoroutiers le 1er février 2009

En application du contrat de concession de Cofiroute et conformément à l'arrêté ministériel du 27 janvier 2009, les tarifs en vigueur sur le réseau autoroutier de Cofiroute augmenteront le 1er février 2009. Cette augmentation sera en moyenne de 2,7% pour les véhicules légers (classes 1, 2 et 5) et de 5,4% pour les poids lourds (classes 3 et 4).

Concessionnaire de service public, Cofiroute assure le financement, la construction, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de 1100 km d'autoroutes. Les recettes de péage lui permettent d'exploiter son réseau selon un haut niveau de qualité de service ; elles lui permettent aussi de financer son programme d'aménagement et de modernisation de son réseau autoroutier interurbain, au service du confort et de la sécurité de ses clients.

Contact presse :
Olivier Bordry, 01 41 14 70 18
www.cofiroute.fr

Cofiroute (1914 salariés) exploite un réseau de 1100 km couvrant le Centre-Ouest de la France (A10, A11, A28, A71, A81, A85). Elle exploitera à partir de juin 2009 l'autoroute A19 Artenay-Courtenay concédée à Arcour. Société privée depuis sa création en 1970, Cofiroute a pour actionnaires le groupe VINCI (83,33%) et Colas (16,67%). Elle est présente aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. L'entreprise enregistre chaque année environ 100 millions de transactions.